

TIENS, REVOILÀ LA DETTE !

Les réveils d'après Covid-19 sont douloureux. En particulier pour la France qui vient de voir sa note dégradée par l'Agence de notation Fitch. Après le « quoi qu'il en coûte », qui a, on le sait, lourdement grevé les comptes publics, le verdict est tombé. La note de la France passe d'AA à AA-. En soi, cette dégradation n'est pas excessivement grave. La France conserve son attractivité envers ses créanciers. Une telle décision intervient toutefois dans un contexte particulier, à la fois financier et politique. Certains évoquent alors, sans doute un peu trop hâtivement, le spectre du syndrome grec qui avait, durant la grande crise économique et financière de 2008-2013, secoué la zone Euro, qui fut à quelques encablures de l'implosion. Comment en est-on arrivé là ?

L'histoire économique retiendra ce qu'il est convenu de nommer le théorème d'Emmanuel Macron. L'entrée dans la crise sanitaire, avec sa succession de confinements, avait mis à l'arrêt l'économie française, qui termina l'année 2020 avec une récession de - 8 %. Par anticipation, l'Etat avait décidé de soutenir activement l'économie, et instauré le « quoi qu'il en coûte ». Une entorse aux critères de convergence de la zone Euro fut admise par Bruxelles.

A l'époque, la France se caractérisait déjà par un déficit et un endettement public élevés, au-dessus des seuils fixés par le Traité de Maastricht. En 2019, le déficit des administrations publiques se situait à -3,1 % du PIB, donc au voisinage du plafond de 3 % autorisé. Avec le « quoi qu'il en coûte », il est passé à - 9 %, avant de retomber en 2022 à - 4,6 %. Par comparaison, l'Italie, durement touchée par la pandémie, est le pays membre de la zone Euro qui enregistre un déficit public ramené au PIB le plus élevé, puisqu'il est encore en 2022 de - 8 %. En matière d'endettement public, autre paramètre décisif dans le fonctionnement de la zone Euro, la France est bien au-dessus du seuil autorisé. Après avoir culminé à 114,6 % en 2020, le ratio est retombé à 111,6 % l'an dernier, largement supérieur au 60% fixés par le Traité de Maastricht. Le voisin transalpin se situe quant à lui aux alentours de 145 %, la Grèce à 171 % (source : Eurostat). D'une certaine manière, en dépit de quelques Etats membres qui sont revenus sous les critères de Maastricht, la zone Euro est une économie à découvert.

Etre à découvert suscite auprès d'une partie de la population française un certain frémissement, qui est à l'origine d'une suspicion exprimée envers un Etat dépensier, dont la gabegie financière signifie qu'il ne sait pas tenir ses comptes. C'est d'abord oublier qu'un Etat n'est pas un ménage, deux secteurs institutionnels bien différents au sens de la comptabilité nationale. C'est négliger ensuite que l'Etat français n'est pas insolvable, au regard des avoirs qu'il détient sur ses emprunteurs.

Mais cette appréciation est tenace, et elle le sera davantage depuis que l'une des trois grandes agences de notation, Fitch, a pris la décision de dégrader la note de la France de AA à AA-, note qui maintient la dette classée dans la catégorie « haute qualité ». Ce qui veut dire que, lorsque la France se placera sur les marchés financiers, elle pourra lever facilement les quelque 270 milliards d'Euros qui lui seront indispensables en 2023. La dette française est considérée sur les marchés comme une valeur refuge. La décision de l'agence de notation ne repose pas de surcroît sur l'ampleur de la dette, mais davantage sur le climat politique qui « pourraient créer des pressions en faveur d'une politique budgétaire plus expansionniste ou d'un renversement des réformes précédentes » explique Fitch. A quoi il faut ajouter les médiocres prévisions de croissance, jugées trop faibles pour que l'Etat soit en mesure de réduire son déficit par des ressources fiscales supplémentaires.

Si Fitch a abaissé la note de la France, Moody's, elle, l'a laissée inchangée (Aaa2, avec perspective stable). Il faut désormais attendre l'évaluation de la troisième agence, Standard & Poor's, qui sera rendue publique le 2 juin. Reste aussi à savoir si la Commission européenne énoncera un quelconque commentaire sur le déficit et la dette de l'Etat français, au point d'envisager de le sanctionner pour déficit excessif. Le spectre de la crise grecque est-il en train de rôder sur Paris ? S'il rôde, sans doute le fera-t-il d'abord sur Rome.

Ces agences, si contestées, étaient passées au second plan depuis la « fin » de la crise économique et financière de 2008-2013. Les séquelles de la pandémie, auxquelles il convient d'ajouter à la fois le bouclier énergétique de l'an passé pour surmonter la flambée du prix de l'énergie imputable à la guerre en Ukraine, les perspectives de hausse des dépenses publiques, notamment dans le militaire, et la remontée des taux d'intérêt, les ont replacés au premier plan. Le taux d'emprunt de l'Etat français est en effet remonté à près de 3 %, contre seulement 1 % il y a un an, alourdissant une charge d'intérêt qui va peser dans les déficits.

Comment sortir de l'ornière ? Ou plutôt, quel chemin emprunter pour réduire la pression qu'exerce sur l'Etat son endettement ? Bercy va sans doute procéder à une identification des économies à réaliser. Il pourra arguer que la fin des dispositifs de soutien va alléger son fardeau financier (bouclier énergétique notamment). Peut-être serait-il aussi judicieux de renoncer aux allègements fiscaux, pratiqués depuis des dizaines d'années avec des résultats mitigés. A moins que Paris ne se montre beaucoup plus offensif pour convaincre certains pays de la zone Euro, récalcitrants à modifier les critères de convergence qui ont fait l'Euro ? Une réforme du Pacte de Stabilité est en cours, avec, ad vitam aeternam, les sempiternelles remontrances administrées par les uns aux autres partenaires de la zone Euro jugés trop laxistes en matière de dépenses publiques.

Que l'on se rassure, la France n'est pas seule à afficher des comptes publics dans le rouge. La Secrétaire américaine au Trésor, Janet Yellen, a récemment indiqué que le plafond de la dette fédérale serait bientôt atteint (31 000 milliards de dollars), et que les Etats-Unis, sans un relèvement de ce plafond, serait en défaut dès le 1er juin, le Trésor ne pouvant plus honorer ses factures (Shutdown comme on dit à Washington). Confirmation que c'est l'économie mondiale qui est à découvert...depuis les années 1980.

Contact : Thierry Pouch
thierry.pouch@apca.chambagri.fr

QUELQUES POINTS DE REPÈRES SUR LA CRISE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

La santé et le respect de l'environnement occupent une place toujours plus importante dans le rapport des Français à l'alimentation. Selon la dernière étude de l'Agence Bio, 69% d'entre eux se disent préoccupés par les effets de l'alimentation sur leur santé, et par l'impact environnemental des processus de production¹. Dès lors, l'agriculture biologique semble être l'un des modes de production les plus adaptés aux enjeux actuels. Son développement étant de surcroît encouragé dans le cadre des différents programmes européens ou français. Ainsi, la stratégie « De la ferme à la table » du Pacte vert a pour ambition de réduire de 50% l'utilisation des pesticides et de parvenir à 25% de la surface agricole utile en bio dans l'Union Européenne à l'horizon 2030. Le plan stratégique national français prévoit, quant à lui, d'atteindre 18% de SAU bio pour 2027.

Néanmoins, si l'agriculture biologique est souvent mise en avant pour ses avantages environnementaux et sanitaires, il semblerait que les consommateurs n'en soient plus si convaincus. La hausse de consommation enregistrée en période de Covid n'est pas représentative de l'intérêt des consommateurs vis-à-vis des produits bio. Si la pandémie a augmenté le besoin des Français de se reconnecter à leur alimentation, à travers des produits locaux et de qualité, la fin du confinement a réduit le budget alimentaire, et ce notamment face à la hausse des prix de l'énergie ou des transports par exemple. Entre 2020 et 2021, les ventes de produits alimentaires biologiques, tous circuits confondus, ont reculé de 172 millions d'euros soit 1,3% de part de marché. Le marché français reste toutefois conséquent, puisqu'il est le second marché bio de l'UE, derrière l'Allemagne, et représentait 13 milliards d'euros en 2021.

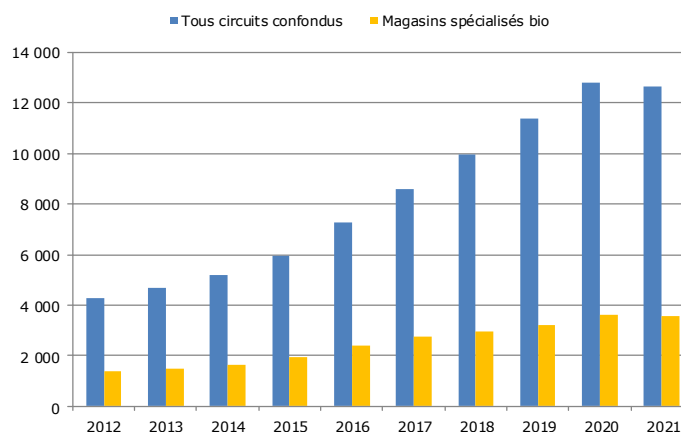
La vente de produits biologiques répond à un marché particulier. En effet les achats alimentaires des Français – tous produits confondus – se font à 70% en grandes surfaces², face à 52,7% pour les produits alimentaires biologiques. Actuellement, on compte plus de 3 000 enseignes bios, qui correspondent à 28% de la distribution totale. En 2021, elles enregistraient 3,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 66 millions de moins qu'en 2020, ce qui représente une perte de 1,8%³. Un affaissement qui s'observe par les quelques 224 fermetures en 2022 (face à 111 ouvertures), dont 40 commerces Biocoop⁴. Des fermetures qui risquent de s'enchaîner face à la hausse générale des prix et au fléchissement de la consommation.

Il est vrai que les épisodes inflationnistes ont affecté le pouvoir d'achat des Français : 46% d'entre eux estiment se restreindre sur leur alimentation pour des raisons financières (Agence bio 2023). Mais des facteurs plus structurels justifient aussi cette perte d'intérêt envers les produits biologiques. Si, parmi les non-consommateurs, 71% présentent le prix comme le premier frein à l'achat, il n'a pas bondi en période d'inflation. Il s'agirait en effet davantage d'une remise en cause des fondamentaux du bio⁵. A noter tout de même que, selon les chiffres de 2021 de l'Agence Bio, seulement 6,6% des achats alimentaires des Français concernent les produits biologiques.

Assurément, ce sont des difficultés plus profondes qui menacent le bio. Les grands groupes commerciaux, ont saisi l'opportunité de s'adapter aux nouvelles exigences alimentaires des consommateurs. C'est ainsi que Naturalia fut racheté par Monoprix en 2008 et que Carrefour est, depuis 2020, propriétaire de Bio c'Bon. Ces rachats ont sans doute contribué à instaurer un climat de méfiance chez les consommateurs qui sont 61% à estimer que le bio n'est que du marketing, atténuant selon eux les qualités intrinsèques des produits. Cette perte de confiance, couplée à la profu-

sion de labels, désorientent les consommateurs, qui naturellement se tournent vers des labels, au cahier des charges certes moins exigeant, mais économiquement plus abordables.

Graphique : Ventes de produits issus de l'agriculture biologique en France, en millions d'euros (données Agence Bio)



Certaines chaînes de magasin ont déjà révélé leurs stratégies d'adaptation. Si Biocoop prévoit de ralentir les ouvertures et mise sur une communication militante, l'enseigne Naturalia est quant à elle plus prudente. Son Directeur Général, annonce ouvrir ses rayons à des produits non labélisés AB, mais considérés comme « sains » ; sans pesticides ou additifs controversés. En parallèle, le groupe Carrefour fait marche arrière et décide de remplacer ses surfaces Bio c'Bon d'Amiens, Lille ou encore Valenciennes par des Carrefour City.

S'ils sont aujourd'hui en crise, les magasins spécialisés peuvent tout de même se rattacher à leurs atouts. Ils emploient généralement davantage de salariés⁶, bénéficient d'une meilleure confiance des consommateurs, et jouissent d'une offre de produit plus étendue. Pour survivre, ils devront combattre le scepticisme des consommateurs, notamment à travers une transparence des prix. Car si les clients sont en mesure d'accepter un prix élevé, celui-ci doit être justifié et ne pas dépasser leur seuil d'acceptabilité sociale. Ce degré d'acceptabilité est directement rattaché à la perception que les consommateurs ont concernant les vertus environnementales, sanitaires ou encore sociales du produit. Sur ce point d'ailleurs, la crainte qui en a découlé est liée. Les acteurs de la filière biologique risquent de voir les consommateurs s'éloigner de ces produits, au profit des signes de qualité type IGP ou AOP, ou encore les produits issus du label Haute Valeur Environnementale.

Les magasins spécialisés parviendront-ils à enrayer cette crise et à renforcer leur légitimité ? Ou se retrouveront-ils dans une impasse économique, marquant ainsi la dépréciation du marché biologique ?

Face à ce marasme économique, le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire a annoncé ce 17 mai, le renforcement du plan de soutien à l'agriculture biologique. Ainsi, 60 millions d'€ sont alloués aux exploitations en grande difficulté économique⁷, et 500 000 € supplémentaires sont débloqués en faveur de la campagne de communication #BioReflexe.

Magali Catteau
magali.catteau@apca.chambagri.fr

¹ Lien vers la présentation (agencebio.org)

² Chiffres 2019 de la Fédération du Commerce et de la Distribution

³ Selon l'observatoire de la consommation alimentaire biologique de l'Agence Bio

⁴ Chiffres de décembre 2022 du magazine Bio Linéaires

⁵ En 2022, 57% des non consommateurs évoquent des doutes sur la réalité du bio

⁶ 80 % emploient au moins un salarié contre 56 % pour les supérettes et 60 % pour les magasins spécialisés non bio. (INSEE. 2019)

⁷ En plus des 10 millions annoncés lors du dernier Salon International de l'agriculture

LES EXPORTATIONS RUSSES D'ENGRAIS FAIBLISSENT MAIS NE ROMPENT PAS

La Russie figure sur le podium des exportateurs mondiaux d'engrais. A ce titre, le gouvernement russe évoque régulièrement les entraves faites par les sanctions européennes et américaines aux échanges de ces produits depuis la Russie, avec un risque de répercussions sur les prix, donc sur les capacités des agriculteurs à s'approvisionner en intrants et, in fine, sur les perspectives de récolte. La Russie avait ainsi obtenu l'absence de sanctions sur ses exportations d'engrais et de denrées agricoles dans le cadre des négociations sur l'Initiative céréalière de la mer noire sur laquelle nous étions revenus dans la précédente Lettre économique. Nous verrons ici en quoi les exportations d'engrais russes ont été bousculées en 2022.

Les engrais, autres atouts de la puissance russe

La Russie dispose de 2 % des ressources mondiales de roche phosphatée, de 16 % des réserves de potasse, et bien sûr de près de 20 % des réserves mondiales de gaz naturel. Autant d'atouts géologiques qui lui permettent de peser sur les marchés mondiaux des engrais minéraux, comme nous avons pu le redécouvrir depuis 2021, de la mise en œuvre de restrictions aux exportations par la Russie jusqu'aux répercussions du conflit déclenché en Ukraine. En effet, non seulement la Russie fabrique et exporte des engrais azotés, phosphatés et potassiques, mais elle joue également un rôle clé sur les marchés des engrais en tant que détentrice et exportatrice de matières premières entrant dans les processus de fabrications des engrais.

La Russie est ainsi le premier pays exportateur d'engrais azotés, pesant pour 13 % des exportations mondiales en volumes en moyenne entre 2017 et 2020, devant la Chine qui se situe à 11 %. C'est également le deuxième exportateur d'engrais potassiques (22 % des exportations mondiales en volumes entre 2017 et 2020, derrière le Canada qui convoie à 33 %). Et elle arrive au troisième rang des exportateurs d'engrais phosphatés, avec 11 % des volumes expédiés dans le monde en moyenne sur la période allant de 2017 à 2020, derrière la Chine et le Maroc, et quatrième exportateur mondial de roche phosphatée (en valeur).

Principales destinations des engrais russes (code SH 3100, données TDM), en millions de tonnes

	Moyenne 2019-2021
Brésil	8
Union européenne	5,8
Etats-Unis	3,5
Chine	2,6
Inde	1,6

Dynamique des exportations d'engrais de la Russie en 2022¹

Premier fait à souligner : oui, la Russie a bien continué à exporter des engrais l'an passé. A partir des données issues des douanes des pays importateurs, la Russie ayant stoppé la publication de ses statistiques publiques depuis son entrée en guerre, on est à même de constater que plus de 25 millions de tonnes d'engrais ont été expédiées par la Russie entre janvier et octobre 2022. C'est colossal mais représente tout de même une diminution de - 10 % en volume sur les dix premiers mois de l'année 2022 par rapport à la même période en 2021. En valeur, étant donné la hausse spectaculaire des cours, les exportations russes ont connu une progression de près de 77 %, atteignant 17 milliards d'euros.

Parmi les principaux clients mondiaux de la Russie, ceux ayant le plus diminué leurs importations sur les dix premiers mois de l'année sont le Brésil (-16 %), pays qui consomme énormément d'engrais en raison de son climat, les Etats-Unis (-29 %) la Chine (-28 %), et le Mexique (-8 %). S'agit-il d'une répercussion du conflit, avec des opérateurs qui ont cherché à éviter les achats auprès de la Russie, des conséquences des restrictions aux exportations mises en place par la Russie entre 2021 et 2022 sur les engrais, ou bien d'une réaction globale aux prix historiquement hauts des engrais enregistrés l'an passé ? Prenons le cas de l'urée. Les exportations d'urée en volume par la Russie entre 2010 et 2019 se révèlent faiblement corrélées au prix de l'urée sur les marchés mondiaux. Entre janvier 2021 et octobre 2022, le niveau de corrélation diminue, laissant supposer un lien des exportations russes avec d'autres facteurs tels ceux évoqués ci-dessus.

D'autres pays clients de la Russie ont au contraire accru leurs achats. C'est le cas de l'Inde, de façon tout-à-fait spectaculaire (+260 %, elle est ainsi devenue la deuxième destination des engrais russes), de la Serbie (+23 %), de la Turquie (+73 %) ou encore de l'Afrique du Sud (+48 %). Cet accroissement des ventes russes vers ces nations montre bien que la Russie est apte à diversifier ses zones d'écoulement de ses productions d'engrais.

L'Union européenne encore présente aux achats d'engrais russes en 2022

Sur le marché européen, on observe de profonds mouvements sur les flux d'engrais en provenance de la Russie, avec des résultats contrastés selon les minéraux. Les Etats membres ont en effet drastiquement diminué leurs importations d'engrais potassiques en provenance de Russie : - 81% en volume sur les dix premiers mois de 2022 par rapport à 2021. C'est là la conséquence des sanctions européennes sur les importations d'engrais potassiques en provenance de Russie et de Biélorussie à destination de l'UE. A contrario, les Etats membres ont fait davantage appel aux engrais azotés russes, non soumis aux sanctions de l'Union, les importations ont bondi de +137 % en volume (carte).

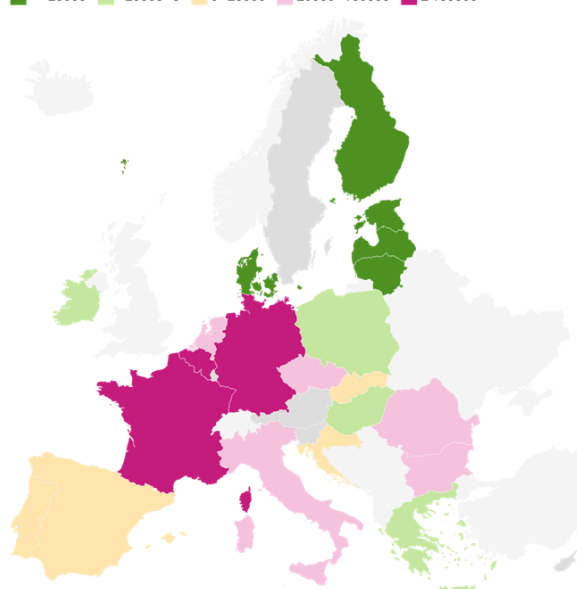
Les Etats membres situés aux frontières Est et Nord du marché des 27 sont ceux ayant le plus diminué leurs importations d'engrais azotés russes. Ces pays figuraient parmi les principales destinations des engrais russes : Pays Baltes, Pologne, Finlande, Danemark, Hongrie, Grèce.

A l'inverse, d'autres pays ont vu augmenter leurs importations d'engrais azotés de Russie alors qu'ils ne figuraient habituellement pas parmi les clients directs : Belgique (x 12 !), Bulgarie (x3), Roumanie (x2). Et des clients plus traditionnels se sont davantage approvisionnés auprès de la Russie : Allemagne (+184%), France (+90%), Pays-Bas (+13%).

La France a globalement augmenté ses achats d'engrais (+8 % en 2022). Une hausse principalement due à la progression des importations auprès des Etats-Unis (quasiment centuplés !), de l'Egypte, de l'Algérie, Trinité et Tobago et la Russie. Et ce au détriment de nos partenaires européens comme la Belgique et les Pays-Bas (qui ont peut-être fait le choix de garder les volumes pour leur marché national, ou bien qui étaient plus chers que leurs concurrents avec la hausse des prix du gaz). La souveraineté nationale et européenne a encore un long chemin devant elle !

Evolution des exportations russes d'engrais azotés vers l'UE, en tonnes (janv-oct 2022 vs 2021)

■ < -20000 ■ -20000-0 ■ 0-20000 ■ 20000-150000 ■ ≥ 150000



Un panorama qui conduit à s'interroger sur l'efficacité des sanctions appliquées depuis plus d'un an. Manifestement, le recul est palpable, mais la Russie affiche toutefois une réelle résistance et une maîtrise de son commerce d'engrais. Il faut dire que pour les importateurs, se passer totalement de ces intrants n'est pas encore à l'ordre du jour. Guerre et commerce ne sont pas forcément antinomiques.

Marine Raffray

marine.raffray@apca.chambagri.fr

¹Les données de commerce international citées ici sont issues de la base TDM, elles sont encore provisoires et soumises à évolution au fur et à mesure des révisions

CROQUONS LA POMME !!

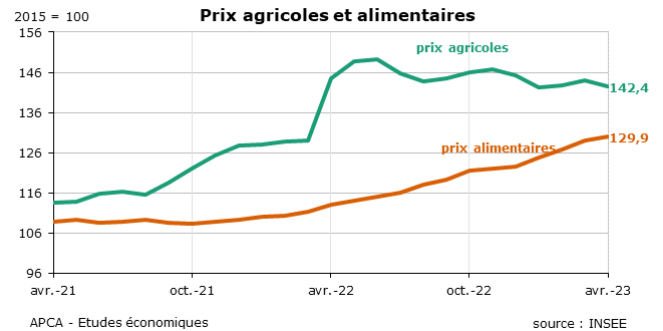
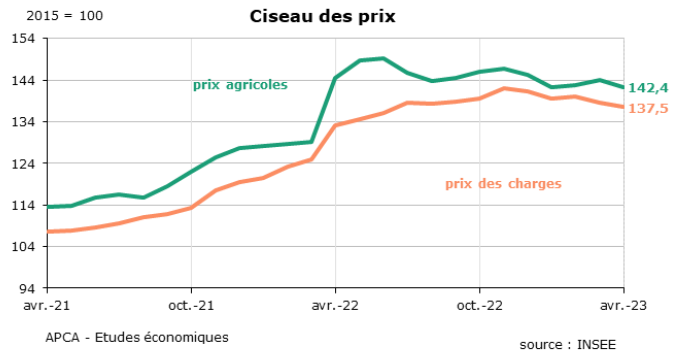
La question du climat est bien plus que présente dans la plupart des débats. Elle surplombe les autres problématiques et constitue la nervure d'où partent et vers qui se ramènent tous les débats. Depuis plusieurs années, la succession des phases de gel, de sécheresses, d'inondations, conduit à surveiller les récoltes d'année en année, et à se projeter sur la campagne suivante. Telle est la posture que bon nombre d'acteurs et observateurs ont adoptée depuis le début de l'année 2023, en raison d'un hiver plutôt doux, qui s'est de surcroît caractérisé par une absence de précipitations. Sur une grande partie Sud de l'Hexagone, le manque d'eau risque d'endommager les cultures, en particulier pour les maraîchers et les arboriculteurs, qui se voient exposés à une dégradation de leur situation économique, après une année 2022 durant laquelle leurs coûts de production ont explosé, en particulier sur le registre de l'énergie.

Dans ces panoramas souvent sombres, émergent tout de même des cas où la conjoncture se présente sous un meilleur jour. Tel est le cas de la pomme. On sait qu'elle est, avec la pomme de terre, le produit qui affiche des résultats supérieurs à bien d'autres fruits et légumes. En 2022, la production française de pommes a augmenté de + 11 %, pour s'établir à près de 1,5 million de tonnes. C'est bien plus que la moyenne de l'UE (+ 1 %). Un redressement qui mérite d'être mis en valeur, au regard d'une année 2021 qui, fut, on s'en souvient, catastrophique, l'une des pires récoltes de ces trente dernières années. Une telle production n'est pas pour autant satisfaisante. La sécheresse de 2022 a affecté le calibrage et la qualité gustative des pommes, au point qu'un certain volume est rapidement parti vers la transformation, occasionnant ainsi un amoindrissement des stocks disponibles. A l'exception de la France, le redressement des productions de pommes est également significatif en Allemagne, en Pologne – grand pays concurrent au sein de l'UE et désormais premier producteur de l'UE de pommes – et en Italie (entre 5 et 6 %).

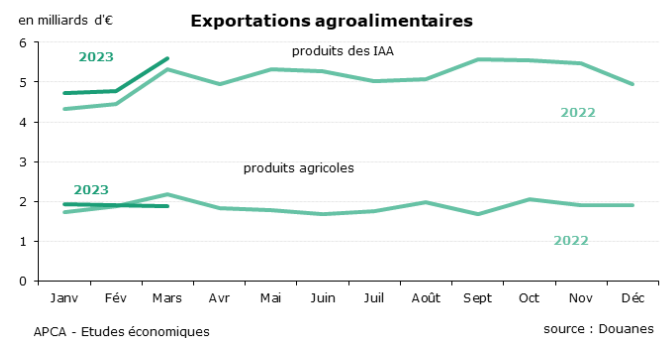
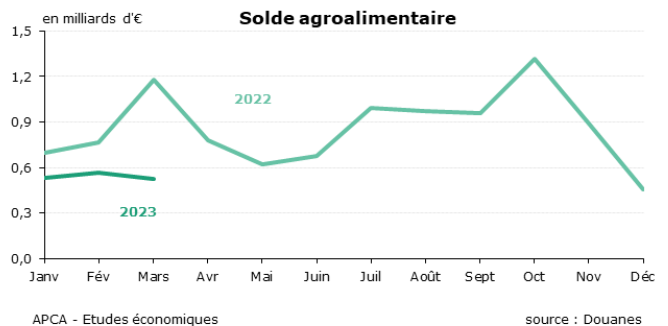
Mais la particularité de la pomme réside dans son solde commercial qui, contrairement à la plupart des autres fruits, demeure depuis plusieurs années, excédentaire. Sur les sept premiers mois de la campagne 2022-2023, l'excédent se fixe à + 136 000 tonnes, soit une hausse de 58%. Cette évolution est imputable à l'accroissement des ventes vers les partenaires de l'UE, essentiellement l'Espagne et les Pays-Bas, alors qu'elles reculent sur la Belgique et sur l'Italie. Le fait notoire expliquant le bon chiffre du commerce extérieur a trait au repli des importations françaises de pommes en provenance de Pologne (- 74 %). En revanche, les exportations françaises de pommes vers les Pays Tiers se replient de 14 %, en dépit des bons chiffres de ventes réalisés vers la Chine et vers Singapour.

A elle seule, la pomme ne peut effacer la lourde dégradation du déficit commercial français en fruits et en légumes de l'an dernier. Si l'un des fruits préférés des français est parvenu à dégager des gains à quelques encablures de la fin de campagne 2022-2023, il n'en reste pas moins exposé à des pressions concurrentielles très puissantes, notamment sur le marché intra-communautaire. Les exportations 2022-2023 sont d'ailleurs en recul de - 24 % par rapport à une moyenne quinquennale. Comme les coûts de production sont orientés à la baisse et que les prix se tiennent mieux, on peut espérer que les arboriculteurs maintiendront leur activité, vendront leur récolte et approvisionneront l'industrie de la transformation et autres artisans pâtisseries.

Contact : Thierry Pouch



% (Source : INSEE)	1 mois	12 mois	24 mois
prix alimentaires	0,6%	15,0%	19,4%
prix agricoles	-1,1%	-1,4%	25,4%
prix des charges	-0,8%	3,2%	27,9%
inflation	0,6%	6,0%	11%



Solde du commerce extérieur agroalimentaire, en milliards d'€	En mars	Cumul 3 mois
Source : Douanes/SSP		

2023	0,525	1,625
2022	1,176	2,638

Chambres d'agriculture France

9 avenue George V – 75008 Paris

Tél : 01 53 57 11 40

Siret 180070047 00014

Directeur de la publication : Thierry Pouch

Mise en page : Odile Martin-Lefèvre

Service Etudes économiques et prospective

Nos articles sur le même thème

- Analyses et Perspectives n°2214, avril 2023, « Les séquelles durables d'un conflit commercial, d'une pandémie et d'une guerre en Ukraine sur l'agriculture américaine »

- Lettre Economique n°435, mars 2023, « De la ferme à la fourchette en passant par la chaudière : de l'inflation durable »

www.chambres-agriculture.fr



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

LIBERTÉ ÉGALITÉ

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION